



PAPI & SLGRI du territoire de Nevers

Conseil municipal de Fourchambault
10 décembre 2020



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen de
Développement Régional

L'Europe c'est ici.
L'Europe c'est maintenant.



➤ CONTEXTE DU PAPI DE NEVERS

➤ LE PROJET DE PROTECTION AMOVIBLE SUR LE QUARTIER DE LA FONDERIE A FOURCHAMBAULT

- ✓ Le contexte
- ✓ Les objectifs : protéger le quartier pour les crues fréquentes
- ✓ Les résultats de l'étude AVP
- ✓ Les démarches réglementaires
- ✓ L'achat et la mise en œuvre de la protection
- ✓ Stockage et déploiement en cas de crue

CONTEXTE DU PAPI DE NEVERS

La Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation

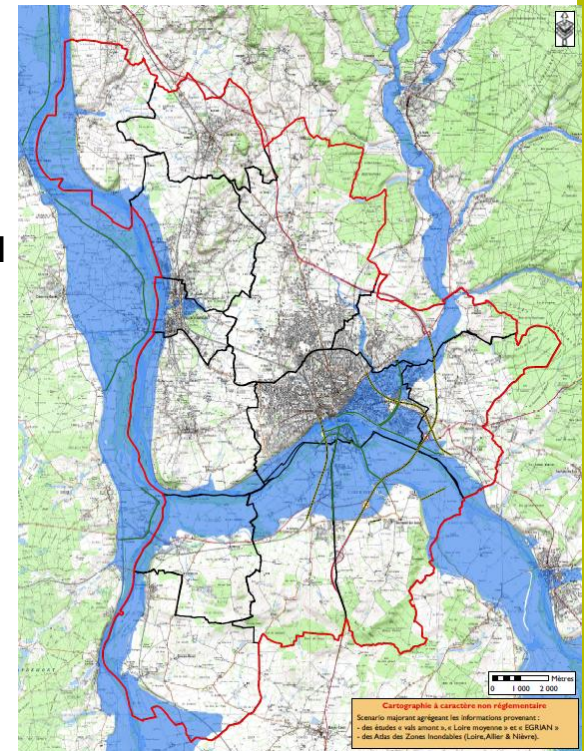
Déclinaison locale de la directive inondation

- ✓ **2012** : Territoire à Risque Important d'inondation (TRI)
 - Challuy, Coulanges-lès-Nevers, Fourchambault, Marzy, Nevers et Sermoise-sur-Loire
- ✓ **2015** : Extension du périmètre de la stratégie
 - communes de Nevers Agglomération + Saint-Eloi
- ✓ **2016** : Approbation de la stratégie le 26 décembre 2016

- **Valorisation des études existantes**
 - EGRIAN, étude des vals Cher/Nièvre (EPL)
- **Gouvernance héritée d'EGRIAN et commune avec le PAPI**
 - pilotage commun préfet de département et président de Nevers Agglomération

Mise en œuvre de la SLGRI du territoire de Nevers

- ✓ **Janvier 2017** : Avis favorable de la CMI pour la labellisation PAPI
 - Montant prévisionnel du programme d'actions : 23 M €
- ✓ **Septembre 2017** : Signature de la convention PAPI
 - Mise en œuvre et suivi sur 6 ans (2017 – 2022)



Financement des actions

Plan de financement prévisionnel par axe du PAPI (2017 – 2022)

AXE	COUTglobal	Nevers Agglomération	Financement PAPI		Financement CPIER					
			État BOP 181	État FPRNM	État FPRNM	CD58	AELB	CRBFC	FEDER Loire	Etat BOP113
Axe 0 : Animation	420 000	276 000	144 000	0	0	0	0	0	0	0
Axe 1 : Amélioration connaissance	988 000	330 250	0	304 000	280 000	43 750	15 000	6 000	6 000	3 000
Axe 2 : Surveillance, prévision des crues	40 000	24 000	0	16 000	0	0	0	0	0	0
Axe 3 : Alerte et gestion de crise	60 000	60 000	0	0	0	0	0	0	0	0
Axe 4 : Risque inondation & urbanisme	150 000	60 000	0	90 000	0	0	0	0	0	0
Axe 5 : Réduction vulnérabilité	4 060 000	3 206 000	0	104 000	0	0	0	0	750 000	0
Axe 6 : Ralentissement des écoulements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Axe 7 : Ouvrages de protection hydrauliques	17 395 000	5 208 750	0	5 690 000	4 520 000	1 456 250	200 000	80 000	80 000	160 000
TOTAL	23 113 000	9 165 000	144 000	6 204 000	4 800 000	1 500 000	215 000	86 000	836 000	163 000

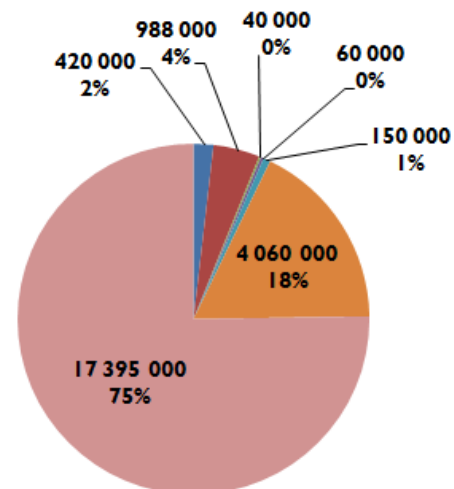
Plan de financement prévisionnel par financeur

Nevers Agglomération	Etat	CD 58	Agence de l'eau LB	CR BFC	FEDER Loire
9 165 000 €	11 311 000 €	1 500 000 €	215 000 €	86 000 €	836 000 €

Montants globaux

Le PAPI de Nevers : point d'étape

- Animation
- Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
- Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations
- Axe 3 : Alerte et gestion de crise
- Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
- Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
- Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques



Bilan à mi-parcours du PAPI:

- **70%** des actions sont lancées ou finalisées
- **9M€** de dépense engagé représentant **39%** du montant total
- Phasage initial respecté dans son ensemble

PROJET DE PROTECTION AMOVIBLE A FOURCHAMBAULT

Protection amovible à Fourchambault

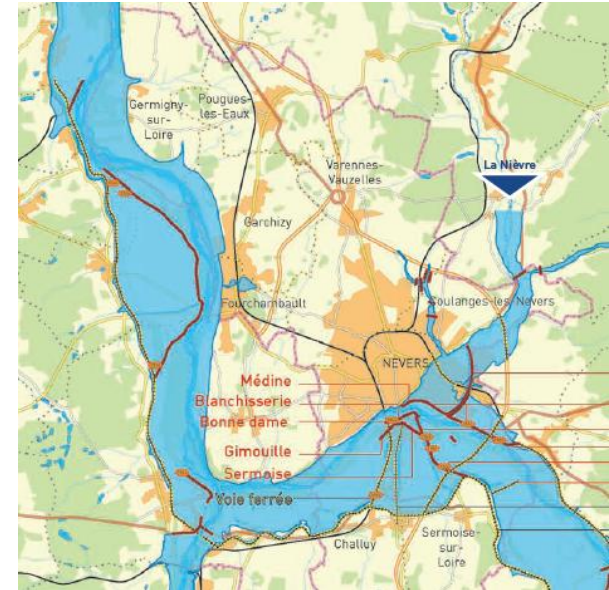
Contexte

Quartier de la Fonderie situé en bord de Loire inondé dès les crues fréquentes.

En 2003, évacuation du quartier.

Enjeux :

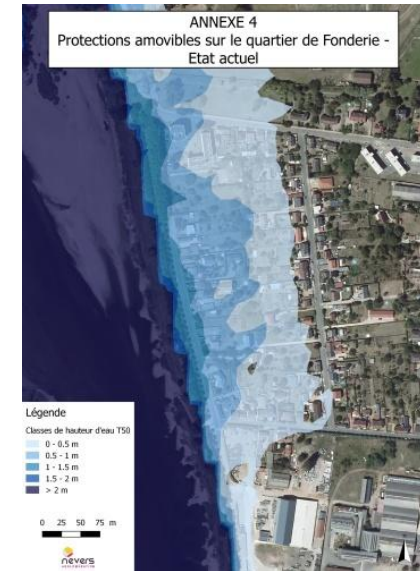
- ✓ 180 personnes,
- ✓ Deux activités économiques



Protection amovible à Fourchambault

Objectif : Protéger le quartier pour les crues fréquentes

Protéger les enjeux jusqu'à une crue cinquantennale en ceinturant le quartier par une protection amovible.



Protection amovible à Fourchambault

L'étude Avant-Projet

Bilan de l'étude :

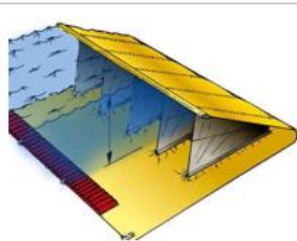
- ✓ Protection jusqu'à une crue cinquantennale et effacement au-delà
- ✓ Impact nul sur la ligne d'eau

Caractéristiques de la protection :

- ✓ Hauteur maximal de 1,32m
- ✓ Déploiement sur 750m
- ✓ Sans fondation pérenne mais avec fixation au sol (type spit)
- ✓ Tolérance à la surverse
- ✓ Résistance aux flottants
- ✓ Déploiement en 8h
- ✓ Stockage dans un conteneur

Estimation financière :

- ✓ 800 000€



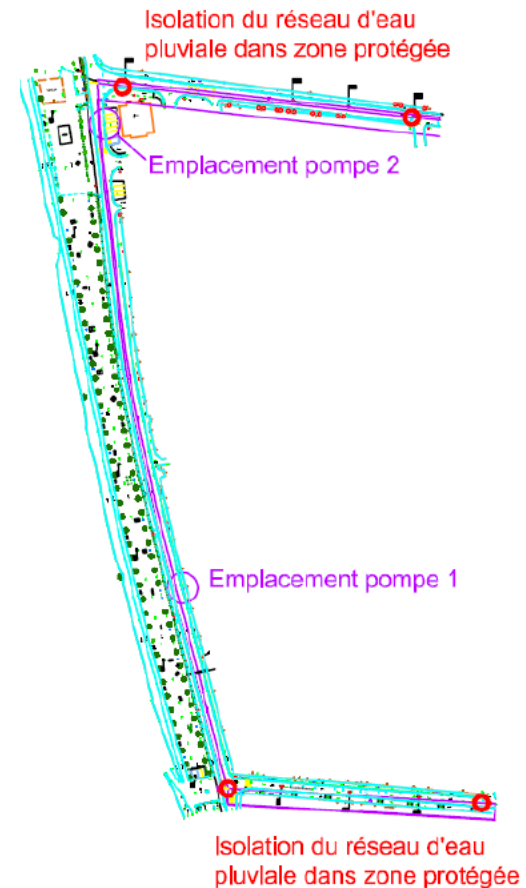
Protection amovible à Fourchambault

L'étude Avant-Projet

Gestion des eaux entrantes

- ✓ Diagnostic des exutoires du réseau pluvial en Loire
- ✓ Prise en compte d'un taux de fuite pour la protection
- ✓ Prise en compte de l'impluvium et des remontées de nappe sur la zone protégée

➔ **Nécessité de ressuyer la zone protégée
par un système de pompage**



Protection amovible à Fourchambault

Les démarches réglementaires

Demande d'examen au cas par cas auprès de l'autorité environnementale (DREAL BFC) – Article R.122-3 du code de l'environnement :

✓ Arrêté préfectoral définit le projet comme non soumis à évaluation environnementale

Pour autant, le projet est potentiellement concerné par 2 rubriques de la nomenclature loi sur Eau

Rubriques	Intitulé	Projet	Classement	Arrêté de prescriptions
3.2.2.0	Installations, ouvrages, remblais dans le lit majeur d'un cours d'eau : 1° Surface soustraite supérieure ou égale à 10 000 m ² (A) ; 2° Surface soustraite supérieure ou égale à 400 m ² et inférieure à 10 000 m ² (D).	<u>Quartier de la Fonderie</u> : la surface protégée contre les inondations (donc soustraite au champ d'expansion des crues) est de 65 000 m ²	Autorisation	Arrêté du 13 février 2002 NOR : ATEE0210027A
3.2.6.0	Ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions : - Système d'endiguement au sens de l'article R. 562-13 (A) ; - Aménagement hydraulique au sens de l'article R. 562-18 (A) ;	Mise en place d'une protection temporaire contre les crues dans le quartier de la Fonderie	Non concerné (*)	-

Digue ou pas digue au sens de l'article R.562-13 du code de l'environnement :

✓ Hauteur de la protection inférieure à 1.50m donc non considéré comme digue (lors du dépôt du dossier)

Le projet est concerné par un dossier de demande d'autorisation de type IOTA (incluant enquête publique et passage en CODERST)



Protection amovible à Fourchambault

Achat et mise en œuvre de la protection

Achat de la protection et des pompes + travaux de reprise des exutoires du pluvial prévus pour premier semestre 2021

Procédures *ad hoc* et formation du personnel en charge du déploiement

- ✓ Ensemble de livrables incluant logigramme de déploiement de la solution retenue
- ✓ Formation conjointe personnel Nevers Agglomération (déploiement opérationnel) et personnel technique de la ville de Fourchambault (surveillance en crue)

Exercice à programmer dans le cadre de la prestation

- ✓ Montage à blanc de la protection pour formation pratique du personnel et ajustement des procédures de mise en œuvre
- ✓ Communication *in situ* vis-à-vis des riverains

Stockage de la protection

- ✓ En conteneur entreposé dans les locaux de Nevers Agglomération

Protection amovible à Fourchambault

Logigramme de déploiement

[Logigramme de déploiement](#)



MERCI DE VOTRE ATTENTION

